

XXI- C-251



Real Sociedad Económica de Amigos del País
de
VALENCIA

¹⁸⁸⁹
Año 19

Núm.

Asunto

Exposición Universal de París

XX.1 C-251
EXPOSICIÓN UNIVERSAL DE PARÍS
DE 1889

JURADO DE ADMISIÓN
DE
PRODUCTOS DE LA INDUSTRIA VINÍCOLA
Y SUS DERIVADAS

El *Jurado de admisión* elegido por el Congreso de Vinicultores, recientemente celebrado en Madrid, y por la Sociedad Española Vitícola y Enológica, para recibir, analizar, examinar y clasificar los productos españoles de la industria vinícola y sus derivadas remitidos á Madrid con destino á la Exposición Universal de París, ha aceptado con entusiasmo el honroso encargo que se le confió, y se halla dispuesto á llevar á efecto con toda exactitud las resoluciones adoptadas por aquella Asamblea respetable y numerosa, cuyos acuerdos ha autorizado y robustecido la más genuina representación de todas las comarcas vinícolas, de las corporaciones agrícolas y sociedades mercantiles, de la Prensa y de la mayoría de los más importantes propietarios vinicultores de la Nación.

Cumple al Jurado, ante todo, significar su vehemente deseo de trabajar y ser *prácticamente útil* á los expositores, y su sincera aspiración de dar ejemplo de actividad, constancia y solicitud verdaderas. Inútil será manifestar que el Jurado de admisión en modo alguno ha podido pensar en erigirse en tribunal, ni en prejuzgar nada, ni mucho menos en restringir iniciativas que debe alentar y apoyar; todo al contrario: los expositores sólo deben ver en este Jurado un entusiasta y decidido auxiliar suyo, un defensor de sus intereses, presto á allanar toda suerte de dificultades y á velar por el prestigio de la industria enológica nacional.

Cuenta el Jurado con el concurso de las Corporaciones que á su vez le prestaron al Congreso de Vinicultores y con el de los Delegados por éste designados; con el de la Sociedad Española Vitícola y Enológica y el del Comité de España en la Exposición; en todos estos Centros hay miembros de su seno que se interesan vivamente, como todos, por el éxito de estos trabajos.

Realizada la obra que al Jurado se ha confiado, que ninguna otra nación se ha propuesto emprender ni llevará á efecto, la viticultura y la destilería nacional podrán envanecerse de haber sostenido y elevado el puesto honrosísimo que entre todas las naciones vinícolas le corresponde; la instalación de tan importantes ramos de nuestra producción brillará como debe en el hermoso Palacio que bajo la dirección del distinguido Arquitecto Sr. Mélida se está construyendo en París, por acuerdo del Comité de España en la Exposición; y gracias á los nobles esfuerzos de iniciativas que nadie creería compatibles con la postración y la angustia que aquejan á la producción agrícola, nuestra patria va á responder á sus tradiciones, yendo quizá más allá de lo que había derecho á esperar.

A tan patriótica tarea consagra sus esfuerzos el Jurado; y para contribuir á la obra común, ha estimado conveniente publicar—rogando á los expositores se sirvan atenderlas—las siguientes

INSTRUCCIONES

1.^a Habiendo acordado el Jurado hacer gratuitamente las operaciones de análisis y clasificación de productos, y obligándose la Sociedad Española Vitícola y Enológica á satisfacer los demás gastos que se le originen, *los expositores de este grupo que remitan los productos al JURADO DE ADMISIÓN no habrán de satisfacer cantidad alguna* por los servicios que se les preste.

2.^a El Comité de España en la Exposición concede gratis el terreno donde se han de colocar las instalaciones y atenderá á los gastos que ha de irrogar su custodia y conservación.

3.^a Los vinos, licores, alcoholes, etc., deben remitirse en botellas sencillas, de la

forma ordinariamente adoptada, provistas de etiqueta ó de una anotación manuscrita en la que se indique la clase del líquido, el nombre del expositor y el punto de procedencia.

4.^a Las botellas, aunque sean nuevas, deben haber sido lavadas dos veces, por lo menos, con agua, y por último con una pequeña cantidad del mismo líquido que hayan de contener.

Los corchos deben ser nuevos y preliminarmente mojados, procurando cierren las botellas de modo que quede un vacío de unos dos centímetros en el cuello de aquéllas.

5.^a Los expositores enviarán las botellas capsuladas, lacradas ó cerradas de modo que no haya lugar á pérdida ó alteración del líquido en ellas contenido.

6.^a El embalaje preferible son las cajas de madera. Las botellas deben revestirse con fundas de paja, y en defecto de éstas, se interpondrá heno, papel ó sustancias análogas, que impidan la ruptura por el choque.

7.^a Se recomienda á los expositores que envíen un número algo considerable de botellas la precaución de fraccionar los bultos, á fin de que éstos no sean demasiado grandes ó pesados, porque en este caso las botellas pueden romperse más fácilmente, además de dificultarse el manejo de aquéllos; convendrá que el contenido de una caja no exceda nunca de cuarenta botellas.

8.^a Los expositores deben enviar *ocho* botellas de cada clase de producto (vino, licor, etc.), á fin de destinar dos al análisis y las comprobaciones necesarias, y remitir seis á París.

9.^a Cada expositor debe remitir, por cada clase ó especie de producto, una hoja firmada en la que consten los datos que acordó pedir el Congreso de Vinicultores. Para facilitar este trabajo se acompaña á estas Instrucciones el correspondiente modelo, que los expositores pueden reproducir manuscrito en papel sencillo, si no prefieren pedir ejemplares del impreso, que el Jurado ofrece enviar gratis inmediatamente.

Desea el Jurado que se llenen, á ser posible, todos los huecos que en el modelo adjunto figuran en blanco, para completar los importantísimos datos que debe reunir; pero si los expositores encuentran dificultades para dar las noticias que se piden, pueden limitarse á suscribir las más indispensables, y en modo alguno retraerse de remitir las hojas.

10.^a Según la base 16.^a de las aprobadas por el Congreso de Vinicultores y la Sociedad Vitícola, los expositores deben remitir sus productos y las hojas indicadas al *Jurado de admisión* antes del 15 de Febrero próximo, facturados por su cuenta y porte pagado hasta Madrid.

El límite de este plazo se entiende hasta el día en que se facture el envío, aunque el recibo en Madrid sea posterior á la fecha indicada.

La correspondencia y talones deben dirigirse al *Sr. Presidente del Jurado de admisión, Serrano, 4, Madrid.*

11.^a Los productos que, analizados y examinados, reúnan las condiciones discutidas en el Congreso de Vinicultores serán admitidos desde luego, disponiéndose su expedición, y comunicando el Jurado esta resolución al expositor, ó publicándola. Los productos que no reúnan las condiciones indicadas no serán admitidos; en este caso, el Jurado dará reservadamente conocimiento de su acuerdo al remitente, para que los retire por su cuenta y riesgo.

12.^a El Jurado hará las hojas, registros, índices, numeración y clasificación acordados en el Congreso de Vinicultores, en vista de los resultados del análisis, para su exhibición en el local de la Exposición.

13.^a Los Delegados del Jurado en provincias, elegidos por el Congreso de Vinicultores, cuya lista acompaña á estas Instrucciones, gestionarán y vigilarán en sus respectivas comarcas el cumplimiento de las disposiciones adoptadas y que se adopten en lo sucesivo; los mismos Delegados servirán de intermediarios entre el Jurado y los expositores, en todos los casos en que aquéllos y éstos lo estimen conveniente.

Madrid 24 de Enero de 1889.

El Secretario,

Enrique Joansays.

El Presidente,

J. M. Martínez Aníbarro.

NOTA. El Comité de España en la Exposición de París, atendiendo á las gestiones del Jurado de admisión y á otras practicadas en el mismo sentido, recibirá pedidos de terreno hasta el 31 del corriente Enero.

EXPOSICIÓN UNIVERSAL DE PARÍS DE 1889

JURADO DE ADMISIÓN

DE PRODUCTOS VINÍCOLAS ESPAÑOLES ELEGIDO POR EL CONGRESO DE VINICULTORES

Y EL CONSEJO DE LA SOCIEDAD ESPAÑOLA VITÍCOLA Y ENOLÓGICA

PRESIDENTE

Sr. Doctor en Ciencias D. José M. Martínez Añíbarro, Consejero de la Sociedad, miembro del Comité de España en la Exposición.

VOCALES

Ilmo. Sr. Doctor en Ciencias D. Manuel Sáenz Díez.
Excmo. Sr. Doctor en Ciencias D. Ramón Torres Muñoz de Luna.
Ilmo. Sr. Doctor en Farmacia D. Fausto Garagarza, Consejero de la Sociedad.
Ilmo. Sr. Doctor en Farmacia D. Gabriel de la Puerta.
Sr. Doctor en Medicina D. Adriano Alonso Martínez.
Sr. Doctor en Medicina D. Angel Pulido.
Excmo. Sr. Ingeniero agrónomo Marqués de Aguilar, Consejero de la Sociedad.
Sr. Ingeniero agrónomo D. Diego Pequeño.
Sr. Ingeniero industrial D. José Alcover.
Excmo. Sr. Ingeniero industrial Marqués de Toca.
Sr. Profesor de la Escuela de Comercio D. Luis María Utor.
Excmo. Sr. D. Agustín Alfaro, propietario vinicultor, Consejero de la Sociedad.
D. Andrés de Arteta, ídem íd.
D. Enrique Avansays, ídem íd.
Excmo. Sr. D. Adolfo Bayo, ídem.
Excmo. Sr. Marqués de Mudela, ídem, Consejero de la Sociedad.
D. Diego Navarro Soler, ídem.
D. Galo de Pobes, ídem, Consejero de la Sociedad.
D. Eduardo Sánchez Rubio, ídem.
Excmo. Sr. Duque de San Fernando, ídem, Consejero de la Sociedad.
Excmo. Sr. Conde de Vía-Manuel, ídem.
Sr. Director de la *Crónica de Vinos y Cereales*, D. Cecilio S. de Záitigui, Consejero de la Sociedad.
Sr. Director de *La Reforma Agrícola*, D. Marceliano Álvarez Muñiz, Consejero de la Sociedad.
Ilmo. Sr. Director de *Los Vinos y Los Aceites*, D. José de Hidalgo Tablada.

DELEGADOS

Ajofrín

Sr. D. Manuel María Medrano..... A. pers.

Alicante.

Sr. D. Rafael Terol. R. Ayuntamiento.

Almonacid de la Sierra.

Sr. D. Juan Bernal. R. Vinicultores.

Amusco.
 Sr. D. Pedro Polanco R. M. Polanco y C.^a

Arganda.
 Excmo. Sr. Marqués de Hoyos..... R. Soc. Cosecheros.

Barcelona.
 Excmo. Sr. Conde de Casal R. Inst. A. C. de S. Isidro.

Bornos.
 Sr. D. Félix Troncoso Guerra..... A. pers.

Burgos.
 Sr. D. Adolfo García Inés..... Idem.

Cádiz.
 Excmo. Sr. D. Isidro J. Rojo..... R. Soc. Económica.

Calatayud.
 Sr. D. José Pérez Garchitorena..... R. prop.

Cartagena.
 Sr. D. Ramón Laymón A. pers.

Cazalla de la Sierra.
 Sr. D. Enrique Monrabá Idem.

Clarés.
 Sr. D. Manuel León..... R. prop.

Colmenar de Oreja.
 Sr. D. Ruperto García A. pers.

Concentaina.
 Sr. D. Mariano González Dueñas... R. Círculo Agríc.

Córdoba.
 Sr. D. Carlos Carbonell..... R. Viuda Carbonell.

Coruña.
 Sr. D. Antonio Vázquez..... R. Consejo Agríc.

Cosuenda.
 Sr. D. Francisco Cerdán. R. Vinicultores.

Chinchón.
 Excmo. Sr. Marqués de Cusano R. Ayunt. y Cosech.

Daroca.
 Sr. D. Manuel Lozano..... R. Soc. de Cosecheros.

Espera.
 Sr. D. Antonio Rodríguez Vega.... A. pers.

Hervás.
 Sr. D. José Sánchez Matas..... A. pers.

Huelva.
 Sr. D. Francisco Jiménez Jiménez... R. prop.

Jaén.
 Sr. D. Cristóbal Noguera..... R. prop.

Jerez de la Frontera.
 Excmo. Sr. Duque de Almodóvar... R. As. export. vinos.

Jumilla.
 Deleg. Soc. Vit.

Labastida.
 Sr. D. Galo de Pobes..... R. Ayunt.

León.
 Excmo. Sr. D. Pedro Calderón y Herce. R. Soc. Económica.

Lérida.
 Excmo. Sr. D. Antonio Guerola..... Idem.

Logroño.
 Sr. D. Amós Salvador..... R. Consejo Agríc.

Málaga.
 Sr. D. Antonio Gómez de la Riva.... R. Ayunt.

Manzanares.
 Sr. D. José García Noblejas..... Idem.

Mañeru.
 Sr. D. Miguel Arbeloa..... A. pers.

Membrilla.
 Sr. D. Francisco Rivas Moreno..... R. Ayunt. y Cosech.

Méntrida.
 Sr. D. Ricardo María Pujol..... A. pers.

Montroig.
 Ayuntamiento.

Murcia.
 Sr. D. Pedro Díaz Cassou..... R. Del. Soc. Vit.

Murchante.
 Sr. D. Plácido Martínez..... R. U. Prop. Vin. España.

Ocaña.
 Deleg. Soc. Vit.

Palencia.
 Consejo Prov. Agríc.

Palenzuela.
 Sr. D. Marcial de la Cámara..... A. pers.

Palma de Mallorca.
 Excmo. Sr. D. Acisclo Miranda..... R. Soc. Económica.

Polán.
 Sr. D. Juan Argüelles..... A. pers.

Pontevedra.
 Sr. D. Eduardo Vincenti..... R. Soc. Económica.

Prado del Rey.
 Sr. D. Fernando Ramírez..... A. pers.

Puebla de Don Fadrique.
 Sr. D. Isidro Gómez Checa..... R. Vinicultores.

Puebla de Montalbán.
 Sr. D. José Maldonado..... R. Liga Agraria.

Puente Genil.
 Sr. D. Agustín Aguilar..... A. pers.

Recas.
 Sr. D. Amalio Cabañas..... R. Cosecheros.

Requena.
Sr. D. Marcelino Herrero R. Sindicato Vin.

Reus.
..... Ayuntamiento.

Ricla.
Sr. D. Miguel Jané y Gasset R. prop.

Salamanca.
Excmo. Sr. D. Fermín H. Iglesias R. Liga Contrib.

San Martín de Valdeiglesias.
Sr. D. Tomás Cisneros A. pers.

San Sebastián.
Sociedad M. Vinícola Navarra R.

Santander.
Excmo. Sr. Marqués de Viesca R. Soc. Económica.

Teruel.
Ilmo. Sr. D. Carlos Castel R. Consejo Agríc.

Toledo.
Sr. D. Isidoro García Flores R. Com. provinc.

Torre de Esteban Hambrán.
Sr. D. Juan Lobón y Ventero R. Liga Agraria.

Tortosa.
Sr. D. José Bernis A. pers.

Tudela.
Excmo. Sr. Conde de Heredia Spínola. R. Ayuntamiento.

Valdepeñas.
Sr. D. Hipólito Avansays A. pers.

Valencia.
Excmo. Sr. Conde de Cirat Idem.

Valladolid.
Sr. D. Miguel Marcos Lorenzo R. Cam. Com. y Cosech.

Villamartín.
Sr. D. José López Boria A. pers.

Villarrobledo.
Sres. García Ortiz... Idem.

Yecla.
Sr. D. Antonio Polo Tomás Idem.

Zaragoza.
Excmo. Sr. Marqués de Villafranca de E. R. Ayuntamiento.



EXPOSICIÓN UNIVERSAL DE PARÍS DE 1889

JURADO DE ADMISIÓN

PRODUCTOS DE LA INDUSTRIA VINÍCOLA Y SUS DERIVADAS

Clase del producto.	
Nombre y dirección del expositor	
Punto de producción	
Año de la fabricación ó recolección	
Clase ó variedades de uva empleadas.	
Importancia de la producción.	
Existencia del artículo igual á la muestra.	
Precio en el punto de producción, con arreglo al sistema métrico decimal.	
Precio en la Estación más próxima de ferrocarril ..	
Precio en París.	
Distancia entre el punto de producción y la Estación de ferrocarril más próxima.	
Naturaleza de las vías de comunicación ó medios de locomoción.	

OBSERVACIONES PARTICULARES

..... á de de 1889.
El Expositor,

Esta hoja y toda la correspondencia debe dirigirse al Sr. Presidente del Jurado, Serrano, 4, Madrid.

XX-1 C-251

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889.

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'EXPLOITATION.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE
DE 1889.

QUESTIONNAIRE.

Pour que les discussions d'un Congrès aboutissent à des résultats pratiques, il faut qu'elles ne portent que sur un certain nombre de sujets bien définis, et qu'en outre elles s'appuient sur des documents précis.

C'est pour obtenir ces documents que le Comité d'organisation du Congrès international agricole adresse les questionnaires suivants aux associations agricoles, aux agronomes français et étrangers, en les priant de vouloir bien préparer les réponses et de les envoyer avant le 1^{er} mai, au secrétaire général à Paris⁽¹⁾.

On sera reconnaissant d'ajouter, aux documents qui seraient rédigés en langues étrangères, un résumé en français.

Le comité d'organisation serait heureux de voir les agronomes étrangers contribuer par ces travaux préliminaires, comme par leur présence au Congrès, à la grande œuvre de glorification du travail qui sera célébrée cette année.

⁽¹⁾ M. le professeur P.-P. DEHÉRAIN, membre de l'Institut, secrétaire général du Congrès, 63, rue de Buffon, à Paris.

SECTION I.

LA CRISE AGRICOLE. — SES EFFETS. — SES CAUSES. — REMÈDES PROPOSÉS POUR LA COMBATTRE.

I. Comparaison de la situation de l'agriculture pendant les quatre années 1875 à 1878, et pendant les quatre années 1885 à 1888 :

- a. Sous le rapport des rendements des cultures ;
- b. Sous le rapport des prix de vente des produits végétaux et animaux ;
- c. Sous le rapport des frais de production (valeur du sol, taux du fermage, la main-d'œuvre, frais généraux, capital d'exploitation engagé : cheptel, semences, engrais).

II. Signaler, d'après cette comparaison, les principaux changements survenus dans la situation économique de l'agriculture : dans la valeur du sol, le taux du fermage, la main-d'œuvre, les charges de toute nature pesant sur l'agriculture ; appréciation des fléaux qui l'ont frappée.

III. Causes de diverses natures qui ont provoqué les changements signalés d'une période à l'autre.

IV. Mesures législatives et administratives prises, pendant cette période, en faveur de l'agriculture.

V. Effets de l'initiative propre des cultivateurs, notamment :

- a. Amélioration des espèces animales et végétales ;
- b. Associations, syndicats ; leur organisation, leur rôle, résultats acquis ;
- c. Développement de l'emploi des machines et des engrais ;
- d. Améliorations foncières.

SECTION II.

INSTITUTIONS DE CRÉDIT ET DE PRÉVOYANCE DANS LES CAMPAGNES.

A.

I. Organisation du crédit dans ses rapports avec l'agriculture dans chaque pays

- a. Législations, règlements, statuts, etc. ;
- b. Établissements de crédit, leur origine, leur but, leur organisation, résultats obtenus ;
- c. Comparaison des effets de l'action des établissements de crédit généraux ou centraux et des établissements locaux ;

d. Modifications proposées aux législations générales pour favoriser la création et le fonctionnement de ces établissements.

II. Mesures adoptées en faveur des populations rurales :

- a. Services hospitaliers ;
- b. Maisons de retraite pour la vieillesse ;
- c. Caisse de retraite pour les ouvriers ruraux ;
- d. Sociétés de secours mutuels ;
- e. Mesures adoptées contre le vagabondage, etc.

B.

I. Procédés adoptés pour la formation et la conservation du cadastre ;
Méthodes suivies pour l'utiliser à la transmission de la propriété.

II. Morcellement du sol et dispersion des parcelles :

- a. Mesures prises pour faciliter les réunions volontaires des parcelles, et les abornement généraux ;
- b. Mesures législatives pour rendre obligatoires les réunions de parcelles.

C.

- a. Baux à ferme, législation et coutumes (baux à prix fixe en argent, baux à redevance en nature, colonage partiaire, emphytéose, etc.) ;
- b. Mesures législatives pour l'évaluation et le partage des plus-values en fin de bail.

SECTION III.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

I. — Établissements d'enseignement agricole proprement dits.

A. Établissements ou écoles d'enseignement scientifique pur :

1° Écoles supérieures. — Instituts agronomiques. — Universités, académies d'agriculture. — Écoles vétérinaires. — Écoles de viticulture, de sylviculture. — Instituts pomologiques, etc. ;

2° Écoles de technologie agricole. — Écoles de brasserie, de sucrerie, de distillerie.

B. Établissements ou écoles d'enseignement scientifique combiné avec un enseignement pratique donné dans une exploitation agricole (domaine, ferme, usine) dépendant de l'établissement et administrée par lui :

1° Écoles d'agriculture. — Académies agricoles. — Instituts et écoles d'horticulture, etc. ;

2° Écoles de technologie agricole avec exploitation de sucrerie, distillerie, féculerie, brasserie, etc.

C. *Établissements ou écoles d'enseignement agricole théorique et pratique, appropriés aux besoins des jeunes gens appartenant à la petite culture et possédant une instruction primaire supérieure :*

1° Écoles pratiques d'agriculture avec domaine rural ou avec champ d'études et d'exercices seulement. — Écoles spéciales de viticulture, de fromagerie, de laiterie, de praticulture, de cultures industrielles, d'irrigation, de drainage, etc. ;

2° Écoles primaires agricoles.

D. *Établissements ou écoles d'enseignement uniquement pratique ou écoles d'apprentissage dans une exploitation agricole, pour les jeunes gens ayant reçu une simple instruction primaire :*

Fermes-écoles. — Magnaneries-écoles. — Fermes modèles. — Orphelinats. — Colonies agricoles, etc.

E. *Établissements d'enseignement agricole destinés aux jeunes filles :*

Écoles spéciales. — Laiteries. — Magnaneries. — Aviculture, etc.

F. *Établissements ou écoles dans lesquels l'enseignement a lieu par intermittence :*

Écoles d'hiver. — Écoles du dimanche, etc.

G. *Enseignement nomade :*

Professeurs d'agriculture ;

Professeurs d'arboriculture ;

Professeurs spéciaux pour l'apiculture, la laiterie, l'irrigation, les cultures industrielles, etc.

II. — Enseignement agricole annexé à des établissements d'enseignement général ou universitaires.

Cours d'agriculture, de chimie agricole et cours de technologie agricole, de physiologie, d'entomologie, etc. — Cours spéciaux :

1° Dans les institutions d'enseignement supérieur, Muséum d'histoire naturelle, Conservatoire des arts et métiers, Universités, Facultés des sciences, etc. ;

2° Dans les institutions d'enseignement secondaire, lycées, collèges, gymnases, écoles réelles, etc. ;

3° Dans les écoles normales d'instituteurs ;

4° Dans les écoles primaires supérieures ou moyennes ;

5° Dans les écoles primaires élémentaires.

III. — Établissements de recherches agronomiques et de contrôle.

1° Stations de recherches :

Stations générales de recherches agronomiques (agriculture et économie des animaux) ;

Stations de recherches et d'études sur les graines et les semences ;

Stations de recherches et d'études sur les machines agricoles ;

Stations séricicoles ;

Stations de viticulture et d'œnologie.

Stations de recherches et d'études sur les maladies des plantes ;

Stations de recherches et d'études sur les insectes nuisibles et les parasites ;

Champs d'expériences ;

Étables d'expérimentation ;

2° Laboratoires agricoles faisant des essais et analyses pour le public :

Contrôle et essai des engrais, terres, etc.

Contrôle et essai des semences ;

Contrôle et essai des machines, etc. ;

3° Champs de démonstration pratique, etc.

MM. les Rapporteurs de la section dans chaque pays sont invités à fournir :

1° La liste exacte et complète de toutes les écoles, établissements, institutions, cours, de leur pays, entrant dans le cadre ci-dessus, cadre que chacun pourra au reste étendre suivant les besoins ;

2° Le programme détaillé de chaque nature d'écoles ou d'institutions ou de cours ;

3° Les renseignements ci-après, en tant qu'ils ne sont pas compris dans les programmes :

Date de la création,

Personnel administratif, nombre, titres et mode de recrutement de ce personnel et traitements.

Professeurs ; nombre, titres et mode de recrutement de ce personnel et traitements.

Auxiliaires de l'enseignement ; nombre et désignation de leurs fonctions. — Mode de recrutement et traitements.

Nature et origine des élèves. — Conditions d'admission des élèves. — Leur degré d'instruction. — Mode d'entretien : externat, internat, demi-internat. — Prix. — Nombre d'élèves par école.

Durée des études. — Époque et durée des vacances.

Nombre et désignation des cours. — Programme des cours.

Tableau de l'emploi du temps.

Moyens et méthodes d'enseignement.

Mode d'entraînement des élèves et de constatation de leur travail et de leurs progrès pendant leur séjour à l'école. — Rapports avec les familles. — Notes, bulletins, livrets (Modèles).

Mode de consécration des études. — Conditions exigées pour l'obtention des diplômes et certificats, s'il en existe. — Nombre d'élèves sortis de chaque nature d'écoles. — Leur carrière.

Résultats obtenus et expérience acquise sur la meilleure organisation et les meilleures méthodes d'enseignement pour chaque espèce d'établissements, etc.

MM. les Rapporteurs sont priés de compléter ces renseignements en fournissant toutes les autres indications propres à éclairer la discussion et à faire ressortir les avantages ou les inconvénients des méthodes suivies et des organisations adoptées, et les améliorations à introduire dans les divers types d'enseignement et d'écoles.

Ils devront s'attacher particulièrement à faire connaître comment les élèves, sortant des écoles ou instituts d'enseignement scientifique pur, acquièrent l'instruction pratique, la nature et l'importance des exercices de pratique scientifique, le temps qui leur est consacré; comment se répartissent les exercices pratiques et les cours théoriques dans les écoles avec domaines ruraux; quelle peut être la superficie minima des exploitations rurales ou des champs d'études et d'expériences annexés aux écoles de tous degrés, et quel est le mode préférable pour l'entretien des élèves : externat ou internat?

Pour les écoles de technologie agricole : quel est le meilleur moyen d'enseignement? Quelle est la meilleure organisation? Enseignement théorique pur avec laboratoire, ou enseignement théorique et pratique avec usine; quels sont les avantages et les inconvénients de chaque système et quelle est la meilleure solution?

Pour les cours professés dans les établissements d'enseignement général et universitaires : quelles sont les matières enseignées? Quel est le meilleur programme? Quelles sont les méthodes préférables?

Il conviendra de faire connaître aussi :

1° Le rôle de l'État, des provinces ou des localités, etc., et celui de l'initiative privée dans l'organisation des écoles et établissements d'enseignement agricole et de recherches;

2° Le budget des dépenses et des recettes de chaque nature d'établissements;

3° Les lois, règlements et encouragements de toute nature adoptés pour organiser et encourager l'enseignement agricole à tous ses degrés.

Une dernière question doit appeler tout particulièrement l'attention des rapporteurs au sujet des stations agronomiques et des laboratoires agricoles, c'est celle de savoir s'il ne serait pas possible d'arriver à l'unification des méthodes d'analyse et d'essais de toutes natures, afin de rendre les travaux, recherches et essais comparables, et par quels moyens, on pourrait arriver à reviser chaque année les procédés indiqués, afin de les maintenir toujours au courant des progrès de la science.

Il appartient, au reste, à MM. les Rapporteurs de signaler à l'attention du Comité de patronage, toute question sur laquelle ils désireraient appeler l'examen du Congrès et provoquer une discussion en vue d'élucider certains points sur l'organisation actuelle de l'enseignement agricole ou des établissements de recherches et de contrôle. Ils devront, dans ce cas, exposer dans un rapport leurs motifs et leurs vues sur la question, afin de la bien préciser.

SECTION IV.

INDUSTRIES AGRICOLES. — CULTURES INDUSTRIELLES.

QUESTIONS GÉNÉRALES.

Indiquer, pour chacune des plantes industrielles et dans chaque pays, les provinces, départements ou districts dans lesquels ces plantes sont cultivées. — Comparaison entre la situation de ces cultures pendant les quatre années 1875-1878 et les quatre années 1885-1888. — Superficies. — Produits. — Rendements.

Fortifier ces documents statistiques par des cartes à teintes conventionnelles ou par des courbes indiquant le développement de la culture.

QUESTIONS SPÉCIALES.

I. — Sucrierie.

A. Production du sucre avec la betterave.

Culture de la betterave en vue de la production du sucre. — Choix de la graine. — Procédés spéciaux de culture.

Insectes nuisibles. — Procédés de destruction.

Mode d'achat. — Détermination de la valeur de la betterave.

Fabrication du sucre. — Modes d'alimentation des usines. — Transporteurs hydrauliques ou autres. — Lavage et séchage des betteraves. — Procédé d'extraction des jus. — Diffusion. — Four à chaux et production d'acide carbonique. — Chaulage. — Carbonatation. — Filtre-presses. — Évaporation. — Cuisson des sirops. — Clairçage. — Traitement des deuxièmes, troisièmes jus et des mélasses. — Raffinage en fabrique. — Emploi des cossettes, leur dessiccation. — Analyse des cossettes fraîches et épuisées, des écumes, des jus, des sirops. — Contrôle du travail par l'analyse.

B. Production du sucre avec la canne.

Culture de la canne : procédés de cultures; engrais employés.
Méthodes d'extraction du sucre : diffusion, etc.

C. Production du sucre avec d'autres végétaux saccharifères.

Sorghos. — Érable, etc.

II. — Distillerie.

Importance relative, dans la production totale d'alcool du pays, des différentes matières premières employées à la distillation.

Étude des législations fiscales en usage dans les divers pays. — Leur influence sur la production de l'alcool. — Résidus utilisés à l'alimentation du bétail.

Procédés de purification des alcools et méthodes employées pour reconnaître et doser les impuretés de l'alcool.

Influence des différentes variétés de levure sur la nature des impuretés de l'alcool.

III. — Industries diverses.

Cidres et poirés.

Importance de la production. — Achat des fruits d'après leur composition.

Procédés de fabrication usités dans les fermes; — dans les cidreries industrielles. — Conservation des cidres et poirés. — Maladies des cidres. — Législation. — Tarifs de transport.

Distillation des cidres, des poirés, des mares. — Emploi des résidus.

Féculerie.

Culture de la pomme de terre. — Choix des variétés au point de vue du rendement en fécule. — Mode de plantation. — Engrais. — Quantité des tubercules produits à l'hectare. — Fréquence et gravité des maladies qui attaquent la plante — Prix de vente des pommes de terre. — Produit brut. — Bénéfice.

Préparation de la fécule. — Établissements annexés aux fermes; — séparés. — Outillage. — Quantités de féculs produites par 100 kilogrammes de pommes de terre. — Prix de vente. — Bénéfices de cette industrie.

Emploi des résidus solides et liquides. — Utilisation des eaux de lavage à l'irrigation.

Plantes textiles.

Coton. — Méthodes de préparation des produits. — Machines employées.

Lin. — Mode de culture. — Travail du sol. — Engrais. — Origine de la graine semée. — Maladies du lin. — Rouissage. — Teillage. — Prix de vente de la graine récoltée, de la paille de lin ou de la filasse. — Produit brut. — Bénéfices.

Chanvre. — Mêmes questions que pour le lin.

Ramie. — *Jute.* — Mêmes questions. — Machines à décortiquer.

Tabac.

Mode de culture suivi. — Préparation du sol. — Engrais employés. — Variétés semées. — Quantité de feuilles utilisables produites à l'hectare. — Prix de vente. — Préparation des feuilles. — Produit brut et bénéfice. — Modes d'achat des feuilles — Culture libre. — Monopole.

Plantes oléagineuses.

Colza. — Mode de culture. — Ravages des insectes. — Causes de la diminution de cette culture.

OEillette, cameline, navette, etc., etc. — Mêmes questions.

IV. — Industrie laitière.

I. Situation de l'industrie laitière dans chaque pays.

Comparer la situation de l'industrie laitière pendant les quatre années 1875 à 1878 et pendant les quatre années 1885 à 1888.

Pour chaque période, faire connaître, autant que possible :

a. Les régions, districts, provinces, départements dans lesquels s'exerce cette industrie en distinguant les districts adonnés à la production du beurre et à celle des différentes sortes de fromages.

Indiquer ces régions et districts sur une carte teintée.

b. Importance de la production du lait :

Nombre de vaches consacrées à la production laitière; principales races;

Quantité totale de lait produite;

Quantité de beurre produite;

Quantité de fromages produite en les classant autant que possible;

Rendement moyen en lait des vaches laitières de chaque race.

c. Importance du commerce du lait, du beurre et des fromages.

Quantités et valeurs. — Prix moyens.

Débouchés principaux. — Commerce d'exportation et commerce d'importation.

Législation spéciale sur les fraudes et meilleurs moyens pour les prévenir.

d. Régime des vaches laitières. — Étables. — Abreuvement. — Alimentation. — Stabulation. — Pâturage.

Moyens les plus propres à obtenir des vaches laitières la production maximum : en lait; — en beurre; — en fromage.

e. Traitement du lait et fabrication des produits qui en dérivent;

Procédés en usage pour le traitement, la fabrication du beurre et des différentes sortes de fromages. — Colorants. — Présure.

Disposition des locaux des laiteries. — Modes de refroidissement, de chauffage, de ventilation, etc.

Matériel en usage pour le transport, le traitement du lait et la fabrication du beurre et des fromages.

Procédés de conservation du lait, du beurre et des fromages. — Enveloppes et vases.

Travaux et recherches sur le lait, le beurre et les fromages.

Améliorations réalisées dans le traitement du lait, dans les dispositions des laiteries et dans leur outillage.

f. Recherches spéciales sur le lait, le beurre et les fromages. — Des maladies du lait et des fromages. — Leurs causes; moyens de les prévenir. — Des défauts de fabrication.

Procédés d'analyse du lait, — Moyens de reconnaître les fraudes.

II. *Fabrication de fromages avec le lait d'autres espèces que l'espèce bovine.*

Importance. — Procédés. — Améliorations.

III. *Moyens propres à assurer le développement de l'industrie laitière.*

Enseignement. — Associations ou syndicats : règlements, fonctionnements. — Résultats obtenus. — Améliorations à réaliser.

SECTION V.

VITICULTURE. — SÉRICICULTURE.

VITICULTURE.

I. STATISTIQUE.

Superficies plantées en vignes pendant la période de 1875 à 1878, et pendant la période de 1885 à 1888. — Production pendant ces deux périodes. — Carte du vignoble à ces deux époques.

II. CULTURE DE LA VIGNE.

Procédés de culture qui donnent les meilleurs résultats. — Cépages préférés, soit au point de vue de la qualité, soit au point de vue de la quantité. — Frais de premier établissement et de culture d'un hectare de vigne. — Rendement moyen.

Progrès réalisés dans la culture de la vigne en treilles et en serre pour la production des raisins de table.

Maladies cryptogamiques et leurs traitements. — Oidium. — Mildew. — Anthracnose. — Black rot, etc.

Insectes ampélophages. — Défense.

Chlorose et pourridié. — Modes de traitement.

Gelées blanches. — Moyens de préservation.

III. LUTTE CONTRE LE PHYLLOXÉRA.

A. *Submersion.* — Méthodes en usage pour submerger les vignes. — Terrains dans lesquels la submersion donne de bons résultats. — Frais qu'elle comporte. — Rendements des vignes submergées.

B. *Irrigations estivales.* — Résultats constatés.

C. *Plantation dans les sables.* — Nature des sols sablonneux dans lesquels la vigne se trouve à l'abri des attaques du phylloxéra.

Frais de premier établissement et d'entretien. — Rendement par hectare.

D. *Insecticides.* — Conditions dans lesquelles l'emploi des insecticides est avantageux. — Terrains dans lesquels il convient d'employer le sulfure de carbone et le sulfocarbonate de potassium. — Modes d'emploi des insecticides. — Frais de traitement par hectare.

IV. VIGNES AMÉRICAINES.

A. *Producteurs directs.* — Cépages employés à la production directe. — Sols qui conviennent à la culture des divers producteurs directs. — Superficies des vignes reconstituées à l'aide des producteurs directs.

B. *Porte-greffes.* — Variétés américaines utilisées comme porte-greffes. — Cépages français auxquels elles s'associent avec avantage. — Sols et climats où prospèrent ces variétés.

Modes de taille, de culture et de fumure appropriés aux vignes greffées.

Modes de greffage. — Règles à suivre. — Principales causes d'insuccès.

Frais d'établissement des vignes greffées. — Rendement moyen.

Superficies des terrains reconstitués en vignes greffées et importance de la production.

V. VINIFICATION.

Procédés de vinification qui donnent les meilleurs résultats. — Organisation des cuivres à adopter dans la grande et dans la petite propriété.

Moyens de régulariser la fermentation dans les pays chauds comme l'Algérie.

Soins donnés aux vins en fûts. — Âge auquel le vin doit être mis en bouteilles.

Chauffage des vins. — Sucrage des vendanges. — Vinage. — Résultats obtenus. — Avantages et inconvénients.

VI. DISTILLATION.

Importance de la distillation des vins, marcs ou piquettes. — Valeur des produits de cette distillation. — Avenir de la fabrication des eaux-de-vie.

VII. VINS DE CHAMPAGNE ET DE LIQUEURS.

Modes de préparation.

VIII. VINAIGRE.

Règles à suivre dans la fabrication.

SÉRICICULTURE.

1° Situation de l'industrie séricicole avant 1870 dans chaque pays; — situation actuelle. — Pour chaque époque, faire connaître, autant que possible:

Les départements, provinces, districts d'élevage du ver à soie (une carte teintée serait désirable);

Le nombre approximatif des éducateurs; — grandes ou petites éducations; — époques et durée des éducations;

La quantité de graines mises en incubation, en faisant la distinction par race, si on peut; — la production totale en cocons obtenus de ces graines;

Le rendement moyen par once de graines (25 grammes) en cocons frais des diverses races élevées;

La quantité moyenne de cocons mis à graine et le rendement en graine par kilogramme de cocons de chaque race;

Le prix de vente des cocons frais par race; — le prix de vente des graines par race;

Les procédés de conservation des graines;

Le commerce d'exportation (graines et cocons); débouchés;

Les pertes annuelles; — causes de ces pertes.

2° Méthodes actuellement mises en pratique par les sériciculteurs et les graineurs pour la confection et la conservation des graines; résultats obtenus par ces méthodes;

Description des méthodes suivies et des précautions prises pour l'élevage du ver à soie, en vue de la production des cocons.

3° Compte rendu sur les résultats économiques d'un ou de plusieurs élevages de vers à soie réellement effectués et non pas fictifs, comme cela a lieu d'ordinaire.

Produit en cocons, dépenses en feuilles de mûrier, main-d'œuvre, combustible, etc., de façon à dégager le prix de revient de l'éducation et de la production des cocons.

4° Moyens les plus efficaces pour mettre obstacle à la dissémination et au développement des germes qui causent la muscardine.

5° Indiquer l'influence des conditions variables du milieu sur la qualité des cocons récoltés en provenance d'une même graine (poids, couleur, dimensions, richesse en soie des cocons).

6° Indiquer les qualités respectives des cocons récoltés en provenance de graines de diverses races placées dans des conditions identiques d'éducation (poids, couleur, dimensions, richesse en soie des cocons).

7° Essais d'élevage d'autres insectes séricigènes, résultats obtenus, importance et avenir.

8° Moyens propres à améliorer la situation de la sériciculture.

Encouragements, travaux de recherches, enseignement, mesures d'ordre international, etc.

SECTION VI.

DISPOSITIONS INTERNATIONALES RELATIVES À LA PROTECTION DES OISEAUX, À LA DESTRUCTION DES ANIMAUX ET CRYPTOGRAMMES NUISIBLES, AU REPEUPLEMENT ET À LA POLICE DES EAUX.

I. PROTECTION DES OISEAUX.

a. Énoncé des lois, règlements et autres moyens, existant dans chaque pays, pour assurer la conservation et la multiplication des oiseaux utiles et la destruction des espèces nuisibles.

b. Dans le cas où ces lois et règlements seraient jugés insuffisants, indiquer comment ils devraient être modifiés, et, dans le cas où ils seraient suffisants, chercher les moyens de leur donner toute l'efficacité qu'ils comportent.

Insister particulièrement sur les mesures internationales à prendre pour assurer la conservation des espèces utiles et la destruction des espèces nuisibles, et, pour donner à la discussion une base solide, établir nettement:

1° Quelles sont les espèces utiles.

2° Quelles sont les espèces dont l'utilité est douteuse.

3° Quelles sont les espèces décidément nuisibles.

c. Déterminer les lignes de passage des oiseaux migrateurs.

II. ANIMAUX, CRYPTOGRAMMES ET AUTRES VÉGÉTAUX NUISIBLES.

a. Importance des dégâts causés par les rongeurs, les insectes, les cryptogrammes et autres végétaux nuisibles aux récoltes de toute nature.

b. Périodicité de ces ravages dans chaque pays, moyens pratiques de préservation et de destruction de ces êtres nuisibles.

c. Énoncer, comme ci-dessus, les lois, règlements et autres moyens existant dans chaque pays pour combattre les animaux et cryptogrammes nuisibles.

d. Mesures internationales à proposer pour combattre leur invasion et leur propagation.

III. AQUICULTURE.

Enumérer comme ci-dessus les lois et règlements en usage dans le pays pour assurer la conservation et la multiplication des poissons. — Époques où la pêche est interdite.

Indiquer les méthodes employées dans le pays pour le repeuplement des eaux.
— Établissements existants. — Procédés de fécondations artificielles. — Nourriture des alevins. — Introduction d'espèces étrangères.

Ostréiculture. — Procédés et résultats.

Prière de fournir, en outre, tels autres renseignements qu'on jugera intéressant de faire connaître et sur lesquels il y aurait lieu d'appeler l'attention ou de provoquer les discussions du Congrès.

NOTA. La date de l'ouverture du Congrès agricole ayant été fixée au 4 juillet, les rapports, notes, tableaux, publications devront être envoyés le 1^{er} mai, au plus tard, à M. le Secrétaire général du Congrès de l'agriculture, à Paris, rue de Buffon, 63.

XX-1 C-251
MINISTÈRE DU COMMERCE

ET DE L'INDUSTRIE

Paris, le Décembre 1888.

Exposition Universelle

de 1889, à Paris

DIRECTION GÉNÉRALE

de l'Exploitation

CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE

Congrès international d'Agriculture de Paris en 1889

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Il a été décidé qu'à l'occasion de l'Exposition de 1889, un Congrès international d'Agriculture se réunirait à Paris, ~~du~~ *Le 4 juillet* jeudi 12 au vendredi 20 septembre 1889.

Le Comité d'organisation du Congrès fait appel aux associations agricoles de tous les pays; il leur demande de lui apporter leur concours; il a l'honneur de vous inviter aux séances du Congrès, et vous prie de transmettre son invitation aux membres de votre compagnie.

Le Comité a pensé qu'il convenait de limiter les questions mises à l'étude; elles seront traitées dans les six sections établies par le règlement ci-joint du Congrès agricole.

Le Comité serait heureux de voir se former, dans chaque pays, un comité local se livrant, parallèlement aux comités français, aux études qui ressortissent à chaque section. Il accueillera avec empressement tous les documents que vous voudrez bien lui adresser.

Agréé, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président du Comité d'organisation du Congrès,

Jules MÉLINE.

Président de la Chambre des Députés.

Le Secrétaire général,

Professeur **P.-P. DEHÉRAIN,**

Membre de l'Institut de France.

*Adresser les adhésions à M. P.-P. DEHÉRAIN, au Museum,
63, rue de Buffon, Paris.*

Exposition Universelle

de 1889, à Paris

DIRECTION GÉNÉRALE

de l'Exploitation

CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE

RÈGLEMENT

Règlement du Congrès International d'Agriculture

ARTICLE PREMIER. — Un Congrès international agricole se réunira à Paris au commencement de juillet.

ART. 2. — Toute personne qui désirera faire partie du Congrès devra en faire la demande au président du Comité d'organisation (1).

ART. 3. — Une carte personnelle, marquée à l'estampille du commissariat général, sera distribuée à chaque adhérent.

Cette carte ne dispensera pas d'acquitter les droits d'entrée à l'Exposition.

ART. 4. — Le Congrès se partage en six sections :

Première section. — La crise agricole dans les différents états. — Degrés de son intensité dans chaque pays. — Les causes et les remèdes.

2^e section. — *a.* Institutions de crédit de prévoyance et d'assistance dans les campagnes. — *b.* Réunion des parcelles, cadastre. — *c.* Baux à ferme, plus-values.

3^e section. — Enseignement agricole à tous les degrés (organisation et programme) Stations agronomiques.

4^e section. — Cultures industrielles et industries agricoles (betteraves à sucre, pommes de terre, cidre, houblon, tabac, lin, chanvre, etc).

5^e section. — *a.* Viticulture. — *b.* Sériciculture.

6^e section. — Dispositions internationales relatives : *a.* à la protection des oiseaux utiles et à la destruction des animaux et cryptogames nuisibles. — *b.* au repeuplement et à la police des eaux.

ART. 5. — Les travaux du Congrès sont préparés par la Commission d'organisation nommée par un arrêté du ministre du commerce et de l'industrie du 8 juin 1888.

Ceux de chaque section par les comités de patronage.

(1) Prière d'adresser les demandes à M. P.-P. Dehérain, membre de l'Institut, secrétaire général, 60, rue de Buffon, qui les transmettra au président.

ART. 6. — Le bureau de la Commission d'organisation restera le bureau du Congrès.

• A la première séance générale, le bureau s'adjoindra des membres étrangers.

A l'issue de la séance d'ouverture, chaque section se réunira dans le local qui lui sera désigné; le bureau du Comité de patronage restera le bureau de la section; il pourra s'adjoindre des membres étrangers.

ART. 7. — Les séances générales du Congrès auront lieu dans l'après-midi; les sections se réuniront le matin ou à telle autre heure qu'elles désigneront.

ART. 8. — Il pourra être décidé que le public sera admis à assister à une ou plusieurs séances qui seront désignées à l'avance.

ART. 9. — Les bureaux des sections s'entendront avec le bureau du Congrès pour fixer l'ordre du jour des séances générales.

ART. 10. — Chaque orateur ne pourra parler plus d'un quart d'heure, à moins que l'Assemblée n'en décide autrement.

ART. 11. — Les travaux présentés au Congrès pourront être publiés soit en résumé, soit *in extenso*.

ART. 12. — Des excursions agricoles pourront être organisées.

ART. 13. — Tout accident non prévu au présent règlement est soumis au bureau du Congrès qui statue en dernier ressort.

